

# **DEMANDE DE CANDIDATURE ARTISTE PERMANENT 2019**

### Du 01/01/2019 AU 31/12/2019

Nom		 	
Prénom		 	
Nom d'artiste			
Adresse		 	
Code Postal	Ville	 	
Téléphone	E-mail	 	
Vous êtes : □ Artiste amateur (1)			
☐ Artiste professionnel –	N° Siren/Siret : N° d'ordre Maison		

# Etre artiste permanent c'est bénéficier de :

- Une présentation de vos œuvres tout au long de l'année au sein de la Galerie avec une permanence du mardi au samedi de 10h à 12h et 15h à 19h, et le dimanche de 10h à 12h. (Fermeture de la galerie entre noël et jour de l'an).
- Une exposition «mise en lumière» d'une durée de 5 semaines limitée à 2 artistes.
- Un vernissage assuré par nos soins et présentation des artistes.
- Une communication de qualité : site internet + réseaux sociaux + catalogue + affichage + courriers, Emailing et SMS à notre réseau + communiqué presse (article dans La Provence et/ou Le Régional).
- Un réseau d'artistes (Collectif Ateliers Agora) : avec notamment le rendez-vous mensuel autour d'un déjeuner avec les permanents.

#### **Conditions:**

- Artistes professionnels et amateurs acceptés
- Les Ateliers Agora ne prennent aucun pourcentage sur la vente
- Offre limitée à 12 artistes peintres et 3 sculpteurs pour 2019
- Participation : 90 €/mois sur l'année 2019

## Documents à joindre à cette demande :

Un curriculum vitae et/ou biographie sur votre carrière artistique et un dossier de presse si existant Cinq photographies de vos créations (titre, technique, dimensions, prix par œuvre) Justificatif si vous êtes artiste professionnel. N° MDA

Par mail: contact@ateliers-agora.fr

Par courrier au : 2 place Thiers 13430 Eyguières

Le à

Signature de l'artiste :

(1) Le régime social et fiscal des artistes auteurs d'oeuvres graphiques et plastiques est un régime déclaratif, au premier euro perçu, vous êtes dans l'obligation de vous identifier en sécurité sociale auprès des Services Administratifs de la Maison des Artistes et en fiscal auprès du Centre des Impôts (même si bénéficiez par ailleurs d'un autre régime de sécurité sociale et d'un autre régime fiscal).